



COMITE DU 14 OCTOBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	10	14	07

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 16

INSTITUTION

DESIGNATION DU (DE LA) REPRESENTANT.E DU SMEDAR AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE (C.N.R)

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°C20200205_06 du Comité Syndical du SMEDAR en date du 05/02/2020 autorisant le renouvellement de l'adhésion à l'association C.N.R pour l'année 2020,
- Vu le rapport du Président, Monsieur Stéphane BARRÉ,

Considérant que :

Fondé en 1995, le Cercle National du Recyclage¹ (C.N.R) est une association composée de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles représentantes de sociétés oeuvrant dans le domaine de la gestion des déchets, d'associations d'environnement, de consommateurs, et d'insertion professionnelle regroupées à l'échelon régional ou national, de personnes physiques associées aux travaux et à l'activité du C.N.R en qualité d'experts et de Sociétés d'Economie Mixtes oeuvrant dans le domaine de la gestion des déchets.

Cette association a plusieurs objectifs dont notamment :

- La promotion de la collecte sélective et le tri en vue du recyclage ;
- L'aide aux collectivités dans la mise en place des programmes de gestion de déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement ;
- La représentation de ses adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public ;
- L'encouragement au respect des règles de protection de l'environnement.

Considérant par ailleurs que l'association est administrée par un Conseil composé de 16 à 22 administrateurs au maximum dont 15 membres représentant les collectivités locales et/ou leurs groupements.

¹ <https://www.cercle-recyclage.asso.fr/>

Considérant l'intérêt pour le SMEDAR de rester adhérent de ce réseau de professionnels et la nécessité de désigner un nouveau représentant suite au renouvellement du Comité syndical,

Ayant reçu la candidature de Madame Christine de CINTRÉ, Vice-présidente du SMEDAR,

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Désigne à l'unanimité Madame Christine de CINTRÉ pour représenter le SMEDAR au sein des diverses instances de l'association Cercle National du Recyclage (C.N.R) et l'autorise à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-C20201014_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020
Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

